

PROCÈS-VERBAL DE LA 296^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À L'ÉGLISE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS DE RADISSON, LE MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020, À 19 H

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

Personnes présentes :

M. Daniel Bellerose, président
M. Sébastien Lebrun, conseiller
M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère

IL Y A QUORUM

M. David Breton, directeur général/greffier par intérim, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistent également à la séance, M Hugo Bondu, directeur du Service des incendies ainsi que M. Frédéric Bougie, Lieutenant du Service de la Sécurité incendie.

La séance est ouverte par le président, M. Daniel Bellerose, à 19 h01

2020-296-1

MOT DE BIENVENUE - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE, MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :

R2020-11-105

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant

1. Mot de bienvenue - Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux :
 - 2.1 Séance extraordinaire du 27 juillet 2020
 - 2.2 Séance extraordinaire du 5 août 2020
 - 2.3 293^e séance ordinaire tenue le 5 août 2020
 - 2.4 294^e séance ordinaire tenue le 2 septembre 2020
 - 2.5 295^e séance ordinaire tenue le 7 octobre 2020
3. Correspondance entrante.
4. Correspondance sortante.

5. SERVICE DE LA TRÉSORERIE

- 5.1 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés au 31 octobre 2020 ;
- 5.2 Désignation de signataires des demandes de subventions ;

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Nomination du responsable de la production de la paye, des avantages sociaux et des déductions à la source
- 6.2 Fourniture de l'accès à la salle de conditionnement physique pour les employés municipaux

7. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

- 7.1 Demande d'aide financière pour 2021 et 2022

8. **GREFFE**

8.1 Désignation des présidents suppléants 2021

9. **AUTRES ORGANISMES**

10. **VARIA**

11. **DÉPÔT DE RAPPORTS**

- Rapport de l'eau potable – septembre 2020
- Graphique de l'eau potable – septembre 2020

12. **RESPONSABLES DE DOSSIERS.**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-296-2

ADOPTIONS DES PROCÈS-VERBAUX

2020-296-2.1

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 juillet 2020

R2020-11-106

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 juillet 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-296-2.2

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 août 2020

R2020-11-107

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-296-2.3

Adoption du procès-verbal de la 293^e séance ordinaire tenue le 5 août 2020

R2020-11-108

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2020.

Le Président demande le vote

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE 3 CONTRE 1.

Le président vote contre.

2020-296-2.4 **Adoption du procès-verbal de la 294^e séance ordinaire tenue le 2 septembre 2020**

R2020-11-109 **SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2020.

Le Président demande le vote

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE 3 CONTRE 1.

Le président vote contre.

2020-296-2.5 **Adoption du procès-verbal de la 295^e séance ordinaire tenue le 7 octobre 2020**

R2020-11-110 **SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2020

Le Président demande le vote

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE 3 CONTRE 1.

Le président vote contre.

2020-296-3 **CORRESPONDANCE ENTRANTE**

Le président informe les personnes présentes de la correspondance reçue.

2020-296-4 **CORRESPONDANCE SORTANTE**

Le président informe les personnes présentes de la correspondance sortante.

2020-296-5 **SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

2020-296-5.1 **Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés au 31 octobre 2020**

R2020-11-111 **SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :**

D'APPROUVER la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 104 680,24 \$ au 31 octobre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-296-5.2 **Désignation de signataires des demandes de subventions**

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson fait plusieurs demandes de subventions à diverses organisations ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des signataires pour toutes les demandes de subventions faites par la Localité de Radisson ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution annule et remplace toute autre décision prise à cet effet,

R2020-11-112

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER le directeur général/greffier par intérim, M. Breton St-Jean et l'assistante Trésorière par intérim/officière municipale adjointe, Mme Annie Juteau à titre de signataires pour et au nom de la Localité de Radisson des demandes de subventions diverses adressées par la Localité de Radisson.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-296-6

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2020-296-6.1

Nomination du responsable de la production de la paye, des avantages sociaux et des déductions à la source

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson est en processus de transition pour gérer l'ensemble des fonctions RH, notamment la gestion de la paye et des avantages sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE les tâches associées à la production de la paye sont les suivantes : (1) Dossier d'employé, (2) recevoir, gérer et approuver les feuilles de temps, (3) calculer la paye en détail, (4) calculer les remises, (5) saisir l'information dans le système comptable, (6) envoi des bordereaux de paye, (7) produire les relevés gouvernementaux, (8) interrogation de la paye, (9) production de rapports, (10) gestion des ententes de travail et plusieurs autres.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un responsable de production de la paye et des déductions à la source (DAS) ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution annule et remplace toute autre décision prise à cet effet.

R2020-11-113

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Annie Juteau comme responsable pour la gestion de la paye et des DAS ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-296-6.2

Fourniture de l'accès à la salle de conditionnement physique pour les employés

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette mesure est nul ou négligeable, car très peu d'employés sont abonnés ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité physique dans une organisation est un investissement et un des ingrédients pour bâtir un esprit d'équipe ;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel de l'abonnement individuel est de 137,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour un employeur, fournir un accès à une salle de conditionnement physique permet de réduire de 10-20 % le nombre de blessures ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que les employés soient incités à maintenir et améliorer leur condition physique durant les longs mois d'hiver afin de limiter le risque de blessures accru au début de l'été ;

R2020-11-114

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :

DE FOURNIR à tous les employés municipaux qui sont sur la liste de paye un accès gratuit à la salle de conditionnement physique en date du 5 novembre 2020 :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-296-7

SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

2020-296-7.1

Demande d'aide financière pour 2021 et 2022

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de la formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans la volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requise par les pompiers à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la localité de Radisson désire bénéficier de l'aide financière offerte par le programme ;

CONSIDÉRANT QUE la localité de Radisson prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours des prochaines années pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité Publique par l'intermédiaire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie James en conformité avec l'article 6 du programme.

R2020-11-115

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER M. Hugo Bondu, à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel au ministère de la Sécurité Publique et de transmettre cette demande au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-296-8

GREFFE

2020-296-8.1

Désignation des présidents suppléants 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme président suppléant ;

CONSIDÉRANT QU'il est toujours de la volonté du conseil local de désigner un président suppléant qui exercera les pouvoirs du président lorsque celui-ci sera absent de la Localité ou qu'il sera empêché de remplir les devoirs de sa charge,

R2020-11-116

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYER PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER pour l'année 2020-2021 les présidents (e) suppléants (e) sur une période quadrimestrielle comme suit :

DE NOMMER :

– Madame Manon Provencher, présidente suppléante, pour la période de novembre 2020 à février 2021 lorsque le président du conseil sera absent de la Localité ou qu'il sera empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

– Madame Suzanne Pelletier, présidente suppléante, pour la période de mars à juin 2021, lorsque le président du conseil sera absent de la Localité ou qu'il sera empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

– Monsieur Sébastien Lebrun, président suppléant, pour la période de juillet à novembre 2021, lorsque le président du conseil sera absent de la Localité ou qu'il sera empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-296-9

AUTRES ORGANISMES

2020-296-10

VARIA

2020-296-11

DÉPÔT DE RAPPORTS

- Rapport de l'eau potable – octobre 2020
- Graphique de l'eau potable – octobre 2020

2020-292-12

RESPONSABLE DE DOSSIERS

Le président M. Daniel Bellerose a participé aux rencontres suivantes :

- 8 octobre 2020 : séance ordinaire de l'ARBJ par zoom-conférence ;
- 13 octobre 2020 : Séance de travail des membres du CLR ;
- 14 octobre 2020 : Séance de travail des membres du CLR ;
- 21 octobre 2020 : séance de travail GREIBJ par zoom-conférence ;
- 23 octobre 2020 : conférence téléphonique CRSSBJ covid-19 ;

- 29 octobre 2020 : séance de travail GREIBJ – CLR par zoom-conférence ;
- 3 novembre 2020 : conférence téléphonique CRSSSBJ covid-19 ;
- 3 novembre 2020 séance plénière avec les membres du CLR ;
- 4 novembre 2020 séance ordinaire du CLR.

La conseillère Mme Suzanne Pelletier a participé aux rencontres suivantes :

- 3 octobre : séance plénière du CLR ;
- 4 octobre : séance ordinaire du CLR ;
- 14 octobre : rencontre avec PSM Gestion de risque dans le dossier de l'analyse du besoin pour l'achat du camion incendie ;
- 16 octobre : rencontre de travail sur le budget avec Mme Juteau et M.Breton ;
- 20 octobre : rencontre individuelle avec le MAMH ;
- 28 octobre : rencontre d'organisation pour la fête de Noël et de l'Halloween ;
- 29 octobre : rencontre avec Manon Cyr et Mme Lacasse du GREIBJ, M.Breton et le CLR.

Le conseiller M. Sébastien Lebrun a participé aux rencontres suivantes :

- 3 octobre : séance plénière du CLR ;
- 4 octobre : séance ordinaire du CLR ;
- 8 octobre : rencontre avec M. Bondu et M. Breton ;
- 14 octobre : rencontre avec PSM Gestion de risque dans le dossier de l'analyse du besoin pour l'achat du camion incendie ;
- 23 octobre : rencontre individuelle avec le MAMH ;
- 27 octobre : conseil d'établissement de l'école Jacques-Rousseau ;
- 28 octobre : rencontre d'organisation pour la fête de Noël et de l'Halloween ;
- 29 octobre : rencontre avec Manon Cyr et Mme Lacasse du GREIBJ, M.Breton et le CLR.

La conseillère Mme Manon Provencher a participé aux rencontres suivantes :

- 3 octobre : séance plénière du CLR ;
- 4 octobre : séance ordinaire du CLR ;
- 14 octobre : rencontre avec PSM Gestion de risque dans le dossier de l'analyse du besoin pour l'achat du camion incendie ;
- 21 octobre : rencontre individuelle avec le MAMH.

2020-292-13

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q. Mme Valérie Pelletier demande s'ils vont recevoir un crédit sur les comptes de taxes étant donné qu'ils n'auraient pas reçu de service de ramassage des déchets domestiques durant une certaine période.

R. Mme Provencher répond que malgré qu'il n'y ait pas eu de service à domicile, le service avait été tout de même offert par la municipalité. Les autres conseillers mentionnent qu'il n'y avait pas eu de décision finale de prise dans le dossier, mais que des discussions avaient eu lieu.

Q. Mme Judy Boissonneault demande ce qui est prévu pour les fêtes de Noël dans la localité ?

R. Mme Pelletier résume les activités prévues de la fête de Noël qui est prévue pour le 12 décembre. De plus elle mentionne que la prochaine réunion de planification de la fête est prévue mercredi prochain le 11 novembre 2020 à 19 : 00.

Q. M. Robert Dallaire se demande où est rendue la décision à prendre par le Conseil concernant l'achat de l'équipement pour le

projet de pistes multifonctions hivernales communautaires à la Localité.

R.M. Le président répond qu'ils ont eu plusieurs discussions, que le projet avance très bien et que le tout sera présenté avec le budget lors de la séance extraordinaire.

Q. Le directeur général et greffier par intérim fait état d'une correspondance reçue d'une question du groupe d'acheteurs potentiels concernant réponse à la promesse d'achat (PA) déposée sur les bâtiments de la rue Iberville le 29 juillet 2020.

R. Le Président mentionne que l'on connaît la réponse et qu'elle ne sera pas traitée en public, mais en privé. Le Conseil a été saisi de la question et va répondre dans un délai raisonnable.

2020-292-14

LEVÉE DE LA SÉANCE

R2020-11-117

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19H55.

Daniel Bellerose
Président
Localité de Radisson

D.Breton St-Jean
Directeur général/greffier - intérim
Localité de Radisson

Johanne Lacasse
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James